

# LE NOUVEAU LYONNAIS

## JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

### ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHONE, LOIRE, AIN, ISERE, SAONE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DEPARTEMENTS	6	12	20
ETRANGER (Union postale)	12	24	42

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

### ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

### ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement  
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C<sup>o</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

## REPUS & AFFAMES

Ce serait une statistique aussi intéressante qu'interminable à dresser que celle des privilégiés, des monopoleurs, des pensionnés, des retraités de ce beau pays de France. La kyrielle en est longue, tant il y a d'élus. On est presque fondé à dire que chez nous la règle est d'être réparti au budget.

Il existe cependant une exception. Il est vrai qu'elle est assez vaste, bien qu'elle ne porte que sur une catégorie de citoyens.

Ceux qui sont exceptés dans cette distribution de la manne officielle sont justement ceux là qui alimentent plus que tous les autres le budget. Les exclus sont les producteurs; les parias, les déshérités du bien commun c'est, est il besoin de le dire, les travailleurs qui créent la richesse publique.

Ne nous étonnons pas outre mesure. Il en sera ainsi, tant que l'injustice et l'ingérence formeront les bases fondamentales de notre société égoïste.

Les repus qui nous dirigent, vivant et jouissant grassement des bienfaits du budget, trouvent la situation parfaite et s'opposent à ce qu'on y change un iota. Ces gens qui créent du pléthore de la vie heureuse n'admettent pas les fatigues des protestations des ventres creux.

M. Jules Ferry, que les parisiens n'appellent jamais que Ferry-Famine, vient bien de nous le faire voir.

La commission des joyaux de la couronne avait été saisie par M. Nadaud d'une proposition tendant à affecter le montant de la vente des précieuses cailloux à la création d'une caisse de retraites pour les invalides du travail.

Aussitôt M. Jules Ferry entre en scène. La vente, dit-il, produira environ neuf millions. Qu'est ce cela ? Une goutte d'eau pour l'immense troupeau des misérables ! Espérez vous éteindre leur soif avec si peu ? Non, n'est-ce pas ? Donnez moi cette somme, j'en ferai un Musée; j'y mènerai à l'art un nouveau Louvre, où les gens instruits et intelligents trouveront des jouissances dignes d'eux.

Charlatan impudent !  
Je passe la parole à un de nos amis, un laborieux de la Croix-Rouge, le citoyen B. Garnier, qui m'écrivait précisément ces jours-ci la lettre suivante :

« Je lisais dernièrement dans le *Reveil* un entrefilet au sujet de l'aliénation des joyaux de la couronne et j'ai vu avec surprise et tristesse que M. Jules Ferry combat avec l'entêtement qui lui est personnel, la proposition de la commission portant réversibilité du profit de cette vente pour la caisse de retraite des Travailleurs que l'on doit fonder depuis si longtemps et que l'on ne fonde jamais. Il paraît que M. Ferry n'est pas pressé. Il est, il est vrai, comme position sociale plusieurs fois millionnaire, et de plus, comme il a été et est encore ministre, son droit est acquis à une pension de retraite. Il aurait donc bien tort de s'occuper de pauvres diables qui, certainement, ne seront jamais ministres et qui, de ce fait, ne seront jamais pensionnés.

« En revanche, si jamais les idées de M. Ferry étaient adoptées, ils pourraient aller, l'estomac creux et l'esprit tourmenté de la peur du lendemain, visiter le beau musée qui tient tant au cœur de M. le ministre.

« Il faut bien que Jacques Bonhomme obéisse à ce Monsieur, puisqu'il affirme que neuf millions ne valent pas la peine d'être employés comme premier appoint à la caisse des travailleurs. Selon lui, il veut mieux ne rien faire, comme d'habitude.

« Pourtant, quoique les travailleurs soient bien bénis, ils savent que ces joyaux leur appartiennent, car ils les ont payés, sans compter le reste. C'est même pour cela que nous avions la simplicité de fonder quelque espoir sur la proposition de M. Nadaud.

« Mais ces malins bourgeois si forts pour la ruse, ont trouvé un moyen fameux pour se tirer d'affaire. Ils ont enterré le pauvre Nadaud dans la question comme le rat de la table dans son fromage de Hollande.

« Ainsi tout le monde va être retraité, excepté celui qui fournit l'argent pour payer les retraites. On ne lui laisse à lui qu'un salaire douteux et insuffisant pouvant à peine fournir le pain de chaque jour, car ne faut-il pas qu'il puisse continuer à enrichir les exploités qui l'occupent. Et, si par malheur il a l'audace de se plaindre, on lance ses fils contre lui avec canons et chassepots.

« Telle est la vérité incontestable.  
« Nous sommes loin de jalouser les pensions de qui que ce soit, pas même celles des ministres ni celles des préfets et des serviteurs des administrations de tous genres, pas plus que celles des soldats. Mais nous constatons que les travailleurs sont soldats toute leur vie et

constamment en face du danger. Je n'entends qu'année par année, il meurt plus de travailleurs dans la lutte du labour que de soldats sur le champ de bataille. Ne méritons-nous pas d'être retraités au moins au même titre qu'eux... »

La proposition de Martin Nadaud, retiré bénévolement, comme le dit avec esprit notre correspondant, dans sa croûte rouge de la questure, a été reprise par le citoyen Raspail et la Commission l'a enfin adoptée dans sa dernière séance.

Il faut maintenant attendre que celle vienne en discussion devant la Chambre. Evitera-t-elle un retour à la Commission par suite des amendements dont elle sera criblée à coup sûr ? Puis sera-t-elle votée par la Chambre ? Le mieux est de ne se forger aucune illusion sur des gaillards qui pilotent si mal notre barque et si bien la leur.

## LES JOURNAUX

Paris, 6 mai.  
Le *Clairon* publie une lettre de M. de Baudry d'Asson sur la résistance à la loi d'enseignement qui, dit-il, n'aura pas en Vendée une application immédiate complète.

— Le *Voltaire* dit que le système actuel de gouvernement met les préfets dans l'impuissance d'agir et compromet l'unité politique de la France.

— La *Republique française* dit que l'acte du 26 janvier a été accompli par une coalition de haines politiques personnelles et spécialement contre une politique générale et nationale; or, la démocratie veut une règle de gouvernement et une discipline librement consentie et gardée. A cette condition seulement, le gouvernement de la République peut avoir la force qui lui est nécessaire. L'article est intitulé : *Les Deux Politiques*.

— La *Paix* dit que l'abandon de la politique extérieure aventureuse favorise les intérêts sans compromettre la dignité de la France.

— La *Justice* approuve la réserve dans les affaires extérieures.

— Le *Soleil* approuve M. Ballue de demander la suppression du timbre des quittances. Il voudrait la suppression de tous les impôts analogues établis après la guerre.

— Le *Parlement* constate la difficulté de faire une loi sur la responsabilité ministérielle; il doute qu'on y parvienne et qu'on essaie même d'y parvenir.

M. Ranc, dans le *Voltaire*, déclare tout net que M. Goblet, ministre de l'Intérieur, est en train de désorganiser la République. Les préfets, dit-il, ne savent plus où donner de la tête; tout s'en va à vau l'esu, et il voit pour preuve l'élection à Troyes d'une municipalité impérialiste, ayant à sa tête M. Argence, l'ancien député de la droite au Corps législatif.

M. Ranc qualifie tout simplement cette élection de « monstruosité ».

## CHAMBRE DES DEPUTES

### SEANCE

Séance du 6 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures. Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

L'élection de M. Deporges, à la Martinique, est validée.

M. Cochery dépose les projets sur les services postaux du Havre à New-York et de Bordeaux aux Antilles. Le projet de canal de l'Escaut à la Meuse est adopté.

La Chambre passe à la discussion de la proposition sur les enterrements civils.

Mgr Freppel combat la proposition au nom de la tradition universelle qui donne aux funérailles un caractère religieux.

Il blâme le caractère anti-religieux des enterrements civils, qui constituent souvent une manifestation d'insolence pour les populations chrétiennes.

L'orateur développe la thèse que le système des enterrements civils s'identifie avec le matérialisme et l'athéisme, il y a contradiction à rendre les honneurs funèbres au mort, puisque la personnalité cesse avec la mort. (Protestations à gauche.)

M. Chevandier, rapporteur, vient répondre, au nom des idées de liberté, à la thèse sur le dogme et l'autorité, développée par Mgr Freppel.

M. Janvier de la Motte, interrupteur, dit : Nous sommes à la Chambre et non au Palais Royal. (Bruit.)

M. Brisson, intervenant, dit qu'il espère que M. Janvier de la Motte ne maintiendra pas cette expression antiparlementaire.

L'incident est clos.

M. Chevandier soutient la proposition qui tend à prévenir un acte d'intolérance commis au nom de la religion.

Mgr Freppel réplique.

M. Hugues fait une profession de foi matérialiste. Il dit qu'on honore les cadavres parce qu'ils furent une âme.

M. Goblet déclare qu'il est partisan du projet, qu'il intolérance. A l'époque de la réaction, a rendu nécessaire. Cependant le ministre fait des réserves concernant la validité de l'exécution des volontés du défunt.

Le ministre a déclaré que la mesure ne suffit pas; il veut également que le maire ne soit pas juge de la validité des déclarations.

M. Chevandier croit que l'entente de la commission avec le gouvernement est facile.

Les deux premiers articles sont adoptés.

L'article 3 est renvoyé à la Commission.

Une proposition de M. Raspail, tendant à appliquer le droit commun au conseil général de la Seine, est prise en considération.

La Chambre passe à la discussion du divorce.

M. Giraud combat le divorce, dont il signale les inconvénients, et croit que l'opinion publique ne s'est pas suffisamment prononcée.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

## SENAT

### LA SEANCE

Séance du 6 mai

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'élection de M. Frezouls, sénateur de l'Ariège, est validée.

M. Pannal Jauréguiberry dépose un projet pour la fusion du département des Landes.

Des projets d'intérêt local sont adoptés.

Le Sénat passe à la discussion du projet sur la réforme du Code d'instruction criminelle.

M. Grandperret s'attache à démontrer les inconvénients de ce projet, qui subordonne la magistrature à un conseil des inculpés.

M. Dauphin répond.

Le Sénat, après la réponse de M. Dauphin, renvoie la suite de la discussion à lundi pour entendre M. de Gavardie.

## INTERIEUR

Paris, 6 mai

A L'OFFICIEL

L'Officiel publie un décret supprimant les fonctions de commandant militaire de la Guyane.

### LA FUSION

Un journal du matin assure que deux princes de la famille d'Orléans doivent avoir une entrevue avec le comte de Chambord dans le courant du mois de juin; cette entrevue serait demandée par l'un des princes d'Orléans qui aurait envoyé un négociateur auprès du comte de Chambord alors qu'il était en Suisse.

rapidement, l'homme reprit à haute voix :

— Je suis inspecteur de police; je me charge de ces deux femmes, qui auront à s'expliquer tout à l'heure devant qui de droit.

— Je suis prêt à vous accompagner, dit un ouvrier.

— Et moi aussi, dit un autre.

— Moi aussi, dit un troisième.

— Mais, répondit l'homme; mais c'est tout à fait inutile. Du reste, je ne suis pas seul. J'ai un camarade qui est allé chercher un fiacre.

Puis, s'approchant des deux femmes :

— Vous allez venir avec moi, j'en dit il d'un ton sévère, je vous arrête. L'une de vous deux a tort, je n'ai pas à savoir laquelle ce n'est pas mon affaire.

— Comment, on m'arrête, moi ! s'écria Solange, qui parut très indignée. L'homme répliqua sèchement :

— Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre.

— Monsieur, dit Gabrielle, je suis prête à vous suivre.

### LA MUSIQUE CHEZ LES FRUS

Le ministre de l'Intérieur s'est entretenu avec le général Biliot pour qu'il invite les autorités militaires à mettre plus souvent la musique des régiments à la disposition des maisons de santé où l'exécution de quelques morceaux est favorable à l'état malade des aliénés; ce système appliqué à Marseille par M. Carrière y produit les meilleurs effets.

### DISCOURS DE M. VICTOR HUGO

M. Victor Hugo a promis de prononcer quelques paroles dans le banquet des mécontents dont il a accepté la présidence effective. Le poète désire que la réunion conserve son véritable caractère, à l'exclusion de toute discussion politique; dans ce cas, M. Gambetta ne prononcerait donc pas le discours qu'on attendait.

### DINER PARLEMENTAIRE

M. Brisson offrira le 15 mai un grand dîner où seront invités les membres de la commission du budget et de la commission du règlement.

### UN NAUFRAGE

Le consul général de France à New-York télégraphie que la goélette *Germaine* a fait naufrage près de l'île Saint-Pierre; l'équipage et les passagers ont été sauvés.

### AFFAIRE SAVARY

Nous croyons savoir qu'une des Commissions parlementaires de la Chambre à laquelle appartient M. Savary, a décidé de le considérer comme démissionnaire et de demander au président de la Chambre de convoquer le bureau qui l'a élu afin de pourvoir à son remplacement.

### LOI SUR LES SOCIÉTÉS

La commission de la révision de la loi sur les sociétés a décidé de modifier l'estimation des apports immobiliers, quand les apports ne sont pas majorés au delà des sept douzièmes.

La commission a adopté l'exposé des motifs du projet tendant à abroger le code relatif à l'exception de jeu.

### MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Grévy a signé la nomination de M. Leblond, comme conseiller à la cour de cassation, et de M. Manau, comme président de chambre.

### LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE

Paris, 6 mai.

La commission relative à la réorganisation judiciaire a adopté le rapport de M. P. Legendre qui sera déposé demain; elle a réglé aussi quelques points de détail.

La commission s'est prononcée pour le principe de l'immobilité, en réservant l'examen de l'amendement Tenot; la commission ayant décidé les attributions des juges de paix, elle a décidé d'élever leurs traitements. Le traitement des juges de paix des cantons où il n'existe pas de tribunal de première instance, seront élevés de moitié; quant aux traitements des juges de paix où il existe un tribunal de première instance, ils se trouveront élevés également, puisque la commission a décidé de les

eu probablement un enfant, qui est mort, et dans sa folie elle s'imagine qu'on le lui a volé...

— Ça doit être ça tout de même, dit une femme.

Et plusieurs voix répétèrent autour de Gabrielle :

— Pauvre folle !

Les paroles astucieuses de Solange obtenaient le résultat qu'elle avait espéré.

Gabrielle elle-même restait confondue de son incroyable audace. La stupeur était peinte sur son visage; il y avait de l'épouvante dans son regard plein de lueurs étranges.

Anxieuse, hâtivement, prise à chaque instant d'un frémissement nerveux, ses yeux cherchaient parmi les personnes présentes un défenseur, un protecteur; elle interrogeait l'une après l'autre toutes les physionomies et semblait implorer aide et protection.

Malgré l'inquiétude qui la dévorait, Solange gardait toute sa présence d'esprit.

— La pauvre malheureuse, dit elle d'un ton compatissant, comme elle divague !

— Je ne mens jamais, reprit Gabrielle, je jure que je dis la vérité. J'ai mis au monde un enfant, et la femme que vous me l'avez volé !

— Qu'elle réponde. On a pris son enfant à une pauvre mère, qui ne demandait qu'à l'élever. Voyons, dites, est ce qu'il ne faut pas qu'on le lui rende.

Des larmes jaillirent de ses yeux.

Mais aucune voix ne s'éleva en sa faveur.

Elle ne voyait autour d'elle que des figures attristées, des gens qui paraissaient la plaindre.

Son étrange pâleur, l'éclat de son regard, son effarement, son air exalté, le débordement de ses paroles, tout cela, malheureusement, faisait croire aux gens à qui elle s'adressait, qu'ils se trouvaient

réellement en présence d'une malheureuse atteinte d'aliénation mentale.

D'un autre côté, l'attitude résignée de Solange, sa tranquillité apparente semblaient justifier leur fatale erreur.

Depuis un instant, Gabrielle ne tenait plus le bras de Solange. Celle-ci pouvait s'éloigner, prendre la fuite; mais malgré ses craintes et le danger qui la menaçait, elle n'osait pas le faire brusquement.

Elle restait immobile au milieu du groupe, attendant l'instant propice pour s'esquiver sans être trop remarquée.

D'ailleurs elle comprenait que Gabrielle s'élancerait sur ses pas et la poursuivrait de ses cris; or, elle ne se souciait nullement de courir elle-même à la rencontre des sergents de ville qui, par un bonheur inouï pour elle, ne se trouvaient point sur le boulevard.

Elle se s'éloignant, elle redoutait encore de se croire qu'elle avait peur.

N'interrogeant ni on pas sa culpabilité; comment un aveu de sa culpabilité? Alors, tous ces gens hésitants, qui ne voulaient pas intervenir, pouvaient prendre subitement fait et cause pour Gabrielle.

Dans ce cas, les conséquences de sa reconnaissance avec sa victime devenaient terribles.

Voilà les réflexions que faisait Solange. Elle avait réussi à faire passer Gabrielle pour une folle; il fallait absolument que ceux qui étaient là en ressentissent convaincus. Là seulement était son salut.

Cependant sa situation devenait de plus en plus difficile et périlleuse, car Gabrielle était bien résolue à ne pas la laisser s'échapper.

Autour d'elle, les hommes et des femmes échangeaient des paroles rapides.

— Moi, dit un ouvrier, je ne vois qu'un moyen d'arranger cela.

— Lequel ?

C'est de les mener tout simplement chez le commissaire de police.

— C'est juste, dit-il; il fera entendre raison à la folle, et il saura bien les mettre d'accord.

— Je ne demande que cela, dit vivement Gabrielle; oui, allons chez le commissaire de police.

Solange sentit un frisson courir dans tous ses membres.

Les choses commençaient à prendre pour elle une mauvaise tournure.

— C'est comme un fait exprès, dit une femme, on ne voit pas un sergent de ville; ils ne sont jamais là quand on a besoin d'eux.

— Eh bien, nous ferons leur service, répliqua l'ouvrier qui avait parlé le premier.

Qui veut accompagner ces dames avec moi au bureau du commissaire ? demanda-t-il.

— Nous irons volontiers, répondirent trois ou quatre voix.

Deux hommes vêtus en bourgeois venaient d'arriver sur le lieu de la scène et de se mêler au groupe des curieux.

Après avoir jeté un regard sur Solange et Gabrielle, qui se trouvaient en face l'une de l'autre, au centre du cercle formé autour d'elles, l'un de ces hommes parlant avec une certaine autorité, se fit reconnaître par la cause du rassemblement.

— Vous avez parfaitement raison, dit-il aux ouvriers, cette affaire regarde le commissaire de police.

Solange tressaillit et tourna vivement la tête. Son regard se porta sur le commissaire de police qui se tenait à gauche un regard rapide et inquiet pu paraître inquiet à son tour.

— L'homme se pencha vers son compagnon et lui dit tout bas quelques mots à l'oreille.

Pendant que ce dernier s'éloignait

rapidement, l'homme reprit à haute voix :

— Je suis inspecteur de police; je me charge de ces deux femmes, qui auront à s'expliquer tout à l'heure devant qui de droit.

— Je suis prêt à vous accompagner, dit un ouvrier.

— Et moi aussi, dit un autre.

— Moi aussi, dit un troisième.

— Mais, répondit l'homme; mais c'est tout à fait inutile. Du reste, je ne suis pas seul. J'ai un camarade qui est allé chercher un fiacre.

Puis, s'approchant des deux femmes :

— Vous allez venir avec moi, j'en dit il d'un ton sévère, je vous arrête. L'une de vous deux a tort, je n'ai pas à savoir laquelle ce n'est pas mon affaire.

— Comment, on m'arrête, moi ! s'écria Solange, qui parut très indignée. L'homme répliqua sèchement :

— Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre.

— Monsieur, dit Gabrielle, je suis prête à vous suivre.

— J'aime mieux cela que d'être obligé de vous emmener de force.

— Vous êtes inspecteur de police, monsieur, laissez-moi vous dire...

— Vos affaires ne me regardent point, interrompit brusquement l'individu; je n'ai rien à entendre; vous parlez quand on vous interroge.

A ce moment, un fiacre s'arrêta à quelques pas de là.

— Allé, dit l'homme. Voilà la voiture, ça fait deux choses.

on n'arrête pas ainsi les gens; j'ai mes occupations, je suis attendu chez moi.

— On vous attendra plus longtemps, voilà tout, riposta l'homme.

Et il la poussa vers la voiture.

— On n'a pas idée de cela, reprit elle; mais comprenez donc...

— Encore une fois, je n'ai pas à vous écouter; vous vous expliquerez toutes les deux devant le commissaire de police.

L'autre individu avait ouvert la portière du fiacre.

Gabrielle y bruta place la première. Solange, l'air renfrogné, enjamba à son tour le marchepied. L'homme, qui se disait inspecteur de police, se plaça en face d'elle sur le siège de devant et ferma la portière. Son camarade avait déjà grimpé à côté du cocher.

Celui-ci fouetta ses chevaux et la voiture roula bruyamment sur le pavé.

— Les voilà emballés, dit un ouvrier loustic.

La loustic est un petit essentiellement parisien; on le rencontre partout.

Tous ces honnêtes ouvriers, qui venaient de voir partir Gabrielle et Solange, s'éloignèrent sans rien dire, qu'elles étaient emmenées par deux agents de police.

### XVI

#### LE PIÈGE

Le fiacre, tournant à gauche, avait pris la rue de la Cité, puis la chaussée du Maine; et suite, après avoir suivi un instant la rue de Valenciennes, il s'était arrêté dans une des rues étroites, sales et mal éclairées de la capitale.

— Petit monsieur, dit le cocher, conduisez ces deux-là sur les indications que j'ai données l'individu assis à côté de moi.

fixer au même chiffre que ceux des juges de paix de ce tribunal et que les traitements de ces derniers ont été augmentés.

L'amendement Tenot, réservé par la Commission de la magistrature, est relatif à l'élection des magistrats; il porte que le pouvoir judiciaire émane du peuple et est délégué à ses juges élus à temps par le suffrage universel dans des conditions et sous des garanties de capacités déterminées par la loi.

### Réunion de l'Union Républicaine

Paris, 6 mai.

Le groupe de l'Union républicaine s'est réuni pour procéder au renouvellement de son bureau.

Ce groupe, qui compte dans son sein un grand nombre d'opportunistes, renouvellerait, assure-t-on, à présenter comme candidats au bureau une liste composée entièrement de gambettistes.

Si nous sommes bien renseignés, l'élaboration de la liste aurait été très laborieuse.

Idées premières arrêtées, paraît-il, rue St Didier, édit de porter comme président M. Waldeck Rousseau, comme vice président, M. Ranc, et comme secrétaires MM. Marcel Lin Pellet et Emmanuel Arène; mais après avoir pressenti un certain nombre de leurs collègues, les amis de M. Gambetta se seraient aperçus que le caractère d'exclusivisme de cette liste, risquant de la compromettre toute entière.

On a donc résolu d'abord d'éliminer M. Ranc, et comme cela paraissait insuffisant pour assurer le succès de M. Waldeck Rousseau, les deux candidats au secrétariat, MM. Emmanuel Arène et Marcelin Pellet, ont été à leur tour sacrifiés.

De la liste primitive, il ne reste donc que le président, M. Waldeck Rousseau; ces prévisions se sont réalisées.

Voici, en effet les résultats du scrutin: Waldeck Rousseau, président, par 70 voix; Journault, vice-président, par 69; Dreyfus et Cavaignac, secrétaires, par 56.

### Marine & Colonies

Paris, 6 mai.

M. Paul-Louis Maxime Céloron de Blainville, chef du secrétariat du gouvernement de la Guadeloupe, est nommé directeur des établissements français dans l'Inde, en remplacement de M. Haas. M. le capitaine de frégate Belmont (Léon Etienne Pierre) a été nommé au commandement du transport la *Sarthe*, à Toulon.

### RÉSISTANCE A LA LOI

Paris, 6 mai.

Nous apprenons que M. le ministre a décidé la suppression d'un certain nombre de postes de M. Chavinat, desservant de la commune de Mansac. Cette mesure est basée sur l'hostilité systématique que ce desservant professe pour nos institutions républicaines et le scandale que cet ecclésiastique occasionne dans sa paroisse par ses paroles et ses actes.

— L'Union de la Réole annonce que M. le curé de Tailleval, récemment sorti de la prison de la Réole, après une condamnation pour critiques contre le gouvernement de la République, vient d'arracher à deux reprises l'aïeule de la loi récente sur l'instruction obligatoire, appuyée par les soins de l'administration.

### DÉGREVEMENT DE L'IMPOT FONCIER

Paris, 6 mai.

La commission extra-parlementaire, chargée d'étudier le projet de dégrèvement des impôts fonciers s'est réunie ce matin au ministère de l'Agriculture; elle a continué l'examen du projet du gouvernement et des propositions de M. Guichard, relatives à la première au rattachement des parcelles cadastrales, la seconde à l'abrogation des droits de mutation sur les deuxièmes ventes. La commission s'est ensuite ajournée à la semaine prochaine pour prendre une décision.

### UN GUET-APENS

Tunis, 6 mai.

Deux zouaves tombés dans un guet-apens ont été frappés de deux coups de couteau par trois Italiens. Les zouaves ont été transportés à l'hôpital. L'un est grièvement blessé.

### ÉTRANGER

#### ANGLETERRE

Question égyptienne

Londres, 6 mai.

Le Times annonce de Paris que les puissances ont échangé leurs vues au sujet de la question égyptienne et ont convenu que les événements de ce pays devraient être surveillés avec la plus grande attention. L'initiative des négociations serait abandonnée à la France, à la condition qu'elle soit d'accord avec l'Angleterre pour renoncer au principe de l'intervention de la Turquie en Egypte, pour maintenir Tewfik aussi longtemps que son gouvernement sera compatible avec le maintien de l'ordre et pour lui donner éventuellement Haïm Pacha comme successeur, par l'intermédiaire de la Porte et sur la demande unanime des puissances.

#### Une émeute

Londres, 6 mai.

Hier soir, à Ballina, à l'occasion de la célébration du relèvement des sept peccés une collision a eu lieu entre la police et la foule.

La police, assaillie à coups de pierres, a tiré sur la foule, dont plusieurs personnes ont été grièvement blessées.

#### La Land-League

Londres, 6 mai.

Les députés irlandais, les libéraux et un grand nombre de journaux anglais protestent contre le choix de lord Curzon comme secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

Les chefs de la Land-League sont résolus de poser leurs conditions à M. Gladstone. Ces conditions sont les suivantes: 1° Mise en liberté de tous les suspects; 2° suppression du secrétariat d'Etat pour

l'Irlande; 3° liberté municipale plus étendue; 4° assimilation des coutumes électorales en Irlande à celles qui sont appliquées en Angleterre; 5° un bill de compensation aux fermiers irlandais; 6° le paiement par l'Etat des deux tiers des loyers arriérés; 7° une avance de deux millions sterling pour l'achat des terres.

— Lord Granville a demandé au cardinal Mac Caba pour lui demander de publier un second amendement en faveur du ministère.

### IRLANDE

M. Parnell

Dublin, 6 mai.

De nombreuses maisons ont été illuminées; il y a eu un feu d'artifice en l'honneur de la mise en liberté de M. Parnell et de autres membres de la ligne agraire. Il y a eu aussi une retraite aux flambeaux.

### AUTRICHE

#### La Question du Danube

Vienne, 6 mai.

La présence à Vienne de M. Barrère, délégué de France à la commission européenne de Danube, n'est pas un effet du hasard. M. Barrère est chargé de se mettre entièrement d'accord avec le cabinet austro-hongrois, au sujet du projet concernant la formation et le fonctionnement de la commission mixte qui serait chargée de la surveillance du fleuve, entre Galatz et les Portes-de-Fer.

Il n'est pas inutile de remarquer, à ce propos, que la France, qui jusqu'à ce jour s'était opposée à ce que l'Autriche devint maîtresse absolue du Bas Danube, entre aujourd'hui absolument dans les vues de cette puissance.

Il est certain, en effet, que l'acceptation de la proposition de M. Barrère par la commission européenne équivaudrait à la reconnaissance de la suprématie de l'Autriche au sein de la commission mixte.

### RUSSIE

#### Les Nihilistes

Saint-Petersbourg, 6 mai.

Une proclamation nihiliste déclare que la mort du général Strelinikoff, en suite de la sentence prononcée par le comité exécutif fut occasionnée par les cruautés inouïes commises dans l'exercice de ses fonctions comme chef de la sûreté dans les provinces méridionales, où le général avait un pouvoir illimité.

#### Les juifs en Russie

Saint-Petersbourg, 6 mai.

Plusieurs centaines de délégués des communautés juives de la Russie se sont réunies, ces jours derniers, pour aviser aux moyens de venir en aide aux persécutés et aussi pour prendre les mesures de protection nécessaires.

An dénombrement, il a été constaté que 130 communautés étaient représentées.

#### Le conseil municipal de Rive-de-Gier

Monsieur le ministre de l'intérieur,

Lorsque au mois de mars dernier après avoir eu le nombre de douze donné nomination de conseillers municipaux, nous vous avons demandé la dissolution du conseil, nous avons obéi non pas à un sentiment d'amour propre froissé, mais à la conviction, déjà plusieurs fois éprouvée, que nous avions avec nous l'immense majorité de nos concitoyens.

Notre démission ne pouvait être une désertion; voilà pourquoi nous nous sommes présentés de nouveau aux suffrages des électeurs, pour leur permettre d'affirmer une troisième fois la solidarité qui les unit à nous dans tout ce qui concerne l'alimentation en eau de la ville, les moyens d'assurer sa salubrité et la gestion économique de ses finances.

Notre programme était d'une précision brutale, mais loyale.

Par ce temps d'abstention déplorables et malgré les excitations de nos adversaires, qui n'osaient pas déployer leur drapeau, la ville de Rive-de-Gier s'est levée presque toute entière pour le ratifier.

Il nous avait semblé qu'il était contraire aux saines règles de gouvernement de dissoudre un conseil municipal qui n'était encore arrivé qu'à la moitié de sa carrière.

Cela serait vrai si dans sa majorité le conseil avait à lutter contre une minorité séditieuse; mais la lumière est faite aujourd'hui: la population est avec nous.

Vous n'êtes pas en face d'une administration appuyée sur le pays, et forte d'une majorité sérieuse dans le conseil.

Le suffrage universel vient de condamner cette administration et cette majorité d'une manière éclatante. Quatre fois sur les questions d'intérêt municipal qui agitent le pays, le conseil s'est prononcé contre elle.

On ne pourra pas prétendre qu'il n'y a dans cette manifestation qu'un changement capricieux d'opinion.

Les projets que les électeurs viennent de sanctionner ont été poursuivis par toutes les municipalités qui se sont succédés depuis dix ans.

Celui que patronne le maire n'a surgi que depuis les élections générales, la population l'a combattu dès le premier jour.

S'il a reçu un commencement d'approbation par le gouvernement, c'est parce que ses auteurs lui ont présenté frauduleusement la délibération du 27 mai 1881, comme étant l'expression de la majorité dans le conseil, tandis qu'elle n'était que celle d'une minorité.

Le Conseil d'Etat l'a écartée comme insuffisante pour servir de base à une déclaration d'utilité publique.

Depuis lors, quoique l'administration possédât dans le Conseil, sur les questions électorales une majorité d'une voix, le barrage sur le Dorlay a été quatre fois repoussé, et quatre fois aussi, le Conseil a revendiqué énergiquement le barrage tout construit, du Couzon pour l'alimentation en eau de la ville, et la suppression du canal de Givors, dans la traversée de Rive-de-Gier, pour lui rendre sa salubrité.

On nous oppose le refus du gouvernement, mais ce refus est subordonné uniquement au résultat des études sur le grand canal,

de la Loire au Rhône, et sur la possibilité de l'alimenter en partie avec le barrage du Couzon.

Le canal de Givors est abandonné depuis longtemps par tous les navigateurs.

Une demande régulière de déclassement est formée devant M. le ministre des travaux publics; elle est fondée sur la destruction de ce canal par la force majeure, elle subsiste, elle s'instruit, elle est susceptible de recours au Conseil d'Etat.

La question est donc entière.

Si vous voulez bien interroger M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, il vous répondra que la navigation ne sera jamais rétablie sur le canal de Givors, parce qu'il détruit matériellement il n'a jamais été réparé, ni même rétabli sur le Rhône, et qu'il est ainsi réduit à un état complet d'impasse.

Ce qui arrête le gouvernement, c'est l'incertitude sur l'utilité du Couzon dans l'alimentation d'un canal qui ne s'exécutera peut-être jamais.

Mais quand même la ville n'obtiendrait pas l'assentiment du Gouvernement à la ratification de la vente qui lui a été faite du barrage du Couzon par la compagnie du canal, elle repoussera toujours absolument l'idée de la construction à ses risques et périls d'un barrage sur le Dorlay. Qui donc pourrait la contraindre à risquer la folie d'une pareille entreprise?

C'est pour la satisfaction unique de ses besoins qu'on veut la lancer dans une opération aussi téméraire.

On veut l'engager dans une spéculation de fourniture d'eau à quatre villages et à toutes les usines de la vallée, sans même avoir pu obtenir un engagement d'abonnement.

Et sous quel prétexte? C'est, dit le rapport au Conseil municipal, parce que si on s'adressait à une Compagnie, elle n'aurait qu'une certitude de réaliser un bénéfice, et qu'il est préférable d'assurer ce bénéfice à la ville.

Et bien nous prenons le résultat de l'opération tel qu'il est indiqué par M. Lefort, auteur du projet du Dorlay: Dépense, 3,400,000 fr.

Au bout de quatre ans, un revenu de dix mille francs s'augmentant pendant vingt ans, par une progression annuelle plus ou moins certaine de dix mille francs!

C'est déjà insensé, mais quand on songe qu'il faut compter avec les intérêts de cette somme inconnue pendant les quatre ans de construction.

Quand on songe qu'il faut y ajouter les indemnités réclamées par 38 usiniers qui réclament des millions; quand on rapproche ce produit de dix mille francs avec la progression annuelle de pareille somme, du chiffre énorme des intérêts, quand on songe que tout ce déficit doit s'amortir avec les impôts qui frappent particulièrement une malheureuse population ouvrière, on se demande comment des fonctionnaires de l'Etat peuvent prêter leur concours pour faire capituler les populations qui résistent.

Mais, nous dit-on, que deviendra l'emprunt contracté au Crédit Foncier?

Une lettre du directeur rappelle que sa réalisation est indépendante de tout décret d'utilité publique.

Le directeur du Conseil municipal a répondu qu'il devra être consacré à un service foncier de la ville, quel que soit celui qui sera définitivement accepté, Dorlay, Couzon ou autres, que la ville sera libre de ne pas prendre qu'une partie en payant une commission de réalisation de 1/3 p. 0/0.

Le contrat avec le Crédit Foncier est donc indépendant de la construction du barrage sur le Dorlay.

Mais c'est à l'occasion de ce contrat qu'a surgi le dernier conflit qui a déterminé la démission des douze.

L'article 2 porte: «La ville se libérera dans 40 ans, au moyen d'annuités qui commenceront le 31 janvier 1887.»

Aucun barrage n'est arrêté, il n'y aura donc pas de versement possible pour un service foncier; une stipulation exorbitante porte que la ville paiera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883 l'intérêt de 2 fr. 40 p. 0/0 de la totalité de l'emprunt, et que le Crédit Foncier lui tiendra compte de 4 p. 0/0, sous lement des sommes non versées.

C'est pour faire face à cet intérêt de 0,40 p. 0/0 sur les sommes non versées, que M. le Maire a mis en exercice à partir du 1<sup>er</sup> janvier dernier, de nouvelles taxes d'octroi qui n'avaient été votées que par la délibération irrégulière du 27 mai 1881.

C'est pas tout, le service anticipé de 40 p. 0/0 n'exige qu'une somme de 11,200 fr. par an et les taxes nouvelles doivent produire 30,000 francs, élevant les droits d'octroi à 205,000 francs, qui représentent plus de 13 francs par chaque habitant. Que deviendra cet excédant? Il peut être employé à tout autre chose qu'au service foncier qui n'existe pas.

Dans tous les cas, on ne comprend pas pourquoi les contribuables, déjà si chargés, seraient grevés d'une somme annuelle de 48,800 francs, qui n'a aucune destination régulière actuelle.

Voilà, Monsieur le ministre, les motifs qui nous ont fait voter l'ajournement de cette perception à une majorité de dix-huit voix contre deux.

Nous espérons que, mieux éclairé, vous comprendrez que ce vote ne mérite pas le blâme dont il a été frappé.

Un vous a donc trompé, Monsieur le ministre, en vous disant que nous ne voulions pas voter les fonds nécessaires à l'acquisition de dépenses régulières, nous avons tout fait dans un esprit de conciliation; nous vous avons proposé à M. le préfet d'aujourd'hui toute solution définitive de l'alimentation en eau de Rive-de-Gier, jusqu'au jour où la question du canal du Rhône à la Loire était résolue, on saura définitivement si le barrage du Couzon lui est anéanti, ou s'il devient disponible pour la Ville, qui le désire; en a refusé, afin de pouvoir apporter plus tard le fait accompli.

Ce fait accompli serait la ruine de notre ville; chacun le sait, et nous devons ajouter, qui plus est, c'est le suffrage universel qui l'a voté.

La volonté de quelques-uns substituée à la volonté de tous.

Vous avez une voie toute tracée pour dégager la responsabilité du gouvernement.

C'est la dissolution du conseil municipal, pour arriver par des élections générales à une majorité dans le conseil qui soit d'accord avec une administration élue par elle et avec le sentiment du pays.

Quant à nous, notre ligne de conduite est également toute tracée, nous suivrons notre programme électoral aux dernières élections municipales.

Nous porterons notre réclamation devant tous les pouvoirs et nous espérons la faire triompher, puisque c'est la voix du nombre qui nous la dicte, et que comme vous l'avez proclamé à la tribune aux applaudissements de l'Assemblée, la démocratie est la souveraineté à tout point.

Veillez agréer, etc.

BAJARD, BERGÉY, BONNET, COGNAT, CÉZAR, CHAUFOURNIER, DUMAS, GÉRAUD, IMBERT aîné, BENOT IMBERT, PITROT, SERVE aîné.

A cela, nous ajouterons deux mois: lors des dernières élections, la population entière s'est prononcée pour le Couzon, contre le Dorlay, c'est à dire, contre l'administration autocratique de la localité, et nous avons constaté avec une certaine satisfaction la délaite de quinze conseillers municipaux qui sont loin de représenter le vote de la population, par le suffrage universel.

Nous sommes convaincus que la population Rivoisienne comprend ses intérêts et nous ne pouvons pas trop nous élever contre les quinze conseillers municipaux, qui, l'ex-maire en tête, ont été nommés par 900 à 1,000 voix, alors que les onze démissionnaires ont réuni une moyenne de 150 voix.

Que l'administration calcule, elle verra de quel côté est la majorité.

Henry LAPEYRE.

### GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui dimanche, 7 mai, irrévocablement dernière représentation du *Tribut de Zamora*, opéra en quatre actes de Gounod, avec le concours de M. Salemon, de l'Opéra, M. Seguin, Mmes Baux et Fincen.

Demain, lundi, 8 mai, pour les représentations de Mme Simon Girard et de M. Simon Max, *Madame Taverne*, opéra-comique en trois actes. Mme Simon Girard remplira le rôle de Mme l'avant qu'elle a créé à Paris. M. Simon Max, celui d'Hector de Boispreau qu'il a créé à Paris.

### GRAND CONCERT-CONFÉRENCE

#### Tombola populaire.

Le cercle des travailleurs républicains de la Guilloitière donne aujourd'hui, 7 mai prochain, à deux heures précises, au siège social, chez le citoyen Perrenet, 129, Grande-Rue de la Guilloitière, un Concert-Conférence suivi d'une tombola, avec le bienveillant concours des Enfants de la Moutche, directeur M. Côté; pour la partie musicale de plusieurs artistes chanteurs très connus dans notre ville.

Président, le citoyen Frédéric Courmet, ex-membre de la Commune, rédacteur en chef du *Reveil Rivois*.

La conférence sera faite par le citoyen F. Troussellier, membre du cercle, qui traitera la « Question sociale », c'est à dire des rapports du travail et du capital.

Mlle Rose Meunier, âgée de 12 ans, dira l'« Abstinence », poésie inédite de M. Rémy-Doutre. Une quête sera faite au profit d'une œuvre démocratique et pour les pauvres du troisième arrondissement.

La grande Tombola aura assurément un grand succès.

Nous invitons les citoyens à se faire inscrire pour le banquet des travailleurs réunis, où il sera fait un appel pour faire des adhérents au cercle. Le banquet aura lieu au cercle, à huit heures du soir.

Prix: 1 fr. 50. Les enfants ne paieront que 75 centimes.

Cartes d'entrée au contrôle du siège social, et chez les citoyens dont les noms suivent:

#### Siège social, grande-rue de la Guilloitière.

Cercle d'études sociales, place de la Croix-Rouge; — Laverrière (café), rue de la Barre; — Albert (café), chemin de Gerland; — Masson (café), chemin de Gerland; — Charvet (restaurant), rue de Chartres; — Fichet (comptoir du Cirque), angle de la rue Moncey; — M. David, rue de Belfort, Croix-Rouge et chez tous les membres de la commission.

Prix des cartes d'entrée: 30 cent.

Prix du billet de la tombola: 15 cent.

Pour le Cercle:

La Commission, BLACHE, FRÉMY, CABANE, FORGET, COUSIN, CONTE, A. GAILLARD, MEUNIER, PERRENET, RABELLET.

### REPRESENTATIONS DU 7 MAI 1882

#### Grand-Théâtre

8 heures. — Le Tribut de Zamora.

Théâtre des Celestins: 7 h. 1/2. — Le Bossu, drame.

Théâtre Bellecour: 7 h. 3/4. — Serge Panine, com. en 5 act.

Alozar (Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon

A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways): Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.)

### CHRONIQUE LOCALE

Le président de la société des gens de lettres vient de recevoir du ministre de l'intérieur, l'autorisation d'organiser une loterie au profit de la caisse de retraite de la société.

C'est deux millions de billets qu'on va prochainement mettre en circulation et livrer à la spéculation.

Bienôt notre ville va être inondée de ces billets, qui feront prime. Il nous semble que la police aurait bien le droit de s'opposer à ce trafic.

#### Les concours pour l'internat en pharmacie à l'Asile de Bron s'est terminé, après de brillantes épreuves, par la nomination de M. Bouvery (Raoul), comme interne titulaire, et Perrin (Edouard), comme interne suppléant.

C'est aujourd'hui la fête des typographes, des imprimeurs et de tous les métiers qui touchent à l'imprimerie.

Le patron des typographes est le nommé Jean Porte Latine, mis au rang des saints.

Pourquoi ce saint Jean Porte Latine est-il le patron d'une corporation qui, en somme, n'a rien de cléricale — au contraire?

Hier, à huit heures du soir, dans une des salles de la mairie de la Guilloitière s'est réunie la commission départementale chargée de la surveillance des enfants employés dans les usines et ateliers du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Cette commission, composée de MM. Valensaul, Frize, Tournonias, Veuille, docteur Crestin, N... et N..., a constaté, d'après les rapports des enquêteurs, que la Loi sur le travail des enfants était lettre morte pour la majeure partie de nos industriels.

Les rapports sont unanimes sur ce point.

### Exposition d'horticulture

Voici la liste des récompenses accordées aux exposants de la Société d'horticulture pratique du Rhône:

Médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe: MM. Chomer, plantes de serre; Schwartz, rosiers fleuris.

Médaille d'or de 2<sup>e</sup> classe: M. Schmitt, azalées de l'Inde.

Médaille d'or: MM. Schwartz, roses coupées; Besson, rosiers nains; Besson, rosiers nouveaux; Chamer, groseilles; Liabaud, plantes de serre; Bourget, groseilles et trévoils; Gaillot, pavillon; Mathian, serre; Villard, légumes.

Médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe: MM. Schmitt, rhododendrons; J. M. Bouchard, œillets; J. M. Bouchard, œillets; Cuisard et Barret, confisères; Delpuy, pompes; Favier, groseilles.

Médaille de vermeil: M. Schmitt, azalées pontiques.

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe: MM. Tabard, fougères de serre; Joanon, pivoines; Schmitt, plantes de serre; J. M. Bouchard lat pensées; Luizet, abies; Luizet, arbutus verts; Bouchard lat algues, pelargonium zonales; Guerry, légumes; Combet, fruits; Bouchard, fruits; Eldin, pompes; Salla, instruments de pesage.

Médaille d'argent: MM. Schwartz, plantes panachées; Schwartz, rosiers pour vase; Schwartz, rosiers bien cultivés; Cuzin et Guichard, plantes vivaces fleuries; Gouin, calculatrices; D. Lambert, pensées; Bouchard lat algues, zonales panachées; Bouchard lat algues, pelargonium grandiflorum; Cuisard et Barret, pivoines; Cuisard et Barret, fusains; Guichard-Grand, asperges.

Médaille de bronze: MM. Schmitt, kalmia; Cuzin et Guichard, plante de rocaille; Luizet, agaves; Luizet, phormium; Achard, pensées; Ant. Lagrange, pensées; Geoffroy, légumes; Foray, asperges; J. M. Bouchard lat algues; Gouy-Delastan, bouquets; Angeli, étiquettes.

Hors concours: MM. Comte, plantes de serre (qui eussent obtenu une médaille d'or) Rivoire, légumes et fleurs coupées; Lagrange, plantes aquatiques; de Saint-Jean, plantes de serre; Reverchon, plantes de serre; Cuzin et Guichard, graminées; Dantig, mastig; Volland, treillages; Barriot Abdon, pour les jolis plans de parcs et jardins Chabrol, pousses, vases en céramiques qui ornent merveilleusement l'exposition.

#### La distribution solennelle des récompenses aura lieu aujourd'hui, dimanche, à deux heures précises, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

### Concours hippique

1<sup>re</sup> division (chevaux de selle). — 1<sup>er</sup> prix, Chacal, à M. Marion; 2<sup>e</sup> Norma, à M. Charpi; 3<sup>e</sup> Merveille, à M. de Saint-Vallier; 4<sup>e</sup> Pétris, à M. de Longeville; 5<sup>e</sup> Balaourette, à M. Bossot; 6<sup>e</sup> Brimborion, à M. de Larouillière.

Prix créé. — Folletic, à M. Bolot; Candarillon, à M. Ducas; Créole, à M. Picard; M. le Cog, à M. d'Aubigny; Garance, à M. Emorino; Magenta, à M. Vigouroux.

2<sup>e</sup> division. — 1<sup>er</sup> prix ex æquo, Brunette, à M. Massin; 2<sup>e</sup> Louison, à M. le général Du Part; 3<sup>e</sup> Mignonne, à M. Roux de Béziers; 4<sup>e</sup> Aya, à M. de Larouillière; 5<sup>e</sup> l'Invincible, à M. de Beaugrand; 6<sup>e</sup> Sadoe et Loire, à M. Grenot.

Prix internationaux pour équipages et chevaux de maître, sans conditions d'âge ni de provenance.

1<sup>re</sup> catégorie, attelage à quatre, 40 fr. en plus du prix. — Nor, Jacq, Brunette, l'Invincible, à M. Bolot; Compagnie des omnibus de Lyon, un prix avec Hilaire, Honoré, Ruffin, Grégoire; M. Vigouroux d'Arvieux un prix avec Magenta et un alean, Tandem. — Flots de rubans à M. Chante-merle et à Joseph Foret.

2<sup>e</sup> catégorie, attelage à deux. — M. Rivall, avec Faust et Mascotte, en victoria, a obtenu un prix; M. Forrer, en vis-à-vis, avec Norfolk et Coby, a enlevé un prix, puis Tric et Trab en autre.

3<sup>e</sup> catégorie, chevaux attelés seuls. — Stragoff, à M. de Vihraye; Sultan, à M. Clémenson, conduit par M. le docteur Bolot; Vermouth, à M. le colonel Foache; Zora, à M. Gardin; Dic, à M. Rec; Dic et Praline à M. Guérineau; Rhadames, à M. Côté; Fugitive, à M. Foret, ont obtenu des prix.

4<sup>e</sup> catégorie, chevaux de selle. — Eclaircie, à M. de Vihraye; Cagliostro, à M. Foache; Mokka, à M. Dalhon; Tzigane, à M. le colonel Maurat; Ramille, à M. le général de Boério; Madone, à M. Dupuis; Express, Bouquet et Bouton d'Or, à M. le général Grandin; l'Invincible, à M. de Beaugrand; Dora, à M. de Maniquet, ainsi que MM. de Gatin, d'Estanville, Girou ont remporté des prix.

À quatre heures, prix de selles anglaises; distance: 3 tours, 200 mètres, 8 obstacles.

Les résultats obtenus par MM. les sous-officiers dans cette course ont décidé le jury à créer quatre premiers prix, trois seconds et quatre troisièmes: c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de cette lutte de force et d'adresse.

M. Gousseau avec Berceuse, M. Voillenlin avec Agréval, M. Guillot avec Ardente, M. Baratiar avec Giffola, ont eu les premiers; M. Rumeau avec Elancée, M. Charvochet avec Thabor, M. Meyrieux avec Arach, ont obtenu les seconds; M. Brage-longue avec Mauvill, M. Rigaut avec Popée, M. Schaal avec Hémiotico, M. Moudat avec Ablette, ont gagné les troisièmes.

#### Voici le programme de la journée du dimanche 7 mai:

À deux heures du soir, exhibition générale de tous les attelages primés du concours et internationaux; à trois heures et demi du soir, prix de la coupe. Courses d'obstacles. Longchamps de chevaux de selle.

M. le docteur Coutagne s'est rendu, hier, à Besenay, et a procédé à l'autopsie du cadavre de l'enfant de la fille C.

Les résultats de l'examen médical confirment les aveux faits précédemment par l'auteur de cet infanticide.

Un enfant de huit ans, du nom de François Abrey, qui jouait hier soir, vers sept heures, sur le bas port du quai de l'Est, s'étant imprudemment approché des bords du Rhône, a été, par suite d'un faux pas, précipité dans le fleuve.

Deux courageux citoyens, MM. Antoine Paul, garçon de paille, au service de M. Favre, et Mallier, propriétaire d'un bateau à laver, se sont aussitôt portés à son secours et ont pu retirer sain et sauf le jeune imprudent.

Puisqu'ens accidents successifs servir d'avertissement aux gamins qui ont la funeste manie d'aller s'amuser sur les bas-ports.

### La série des disparitions

D'annoncé Joseph, âgé de 15 ans, demeurant chez son père, rue Saint-Alexandre, 12, et Joseph Comte, 14 ans, demeurant également chez son père, 8, chemin des Grandes Terres, ont disparu depuis le 2 mai courant, et n'ont pu, malgré d'actives recherches être retrouvés.

Voici le signalement du premier: Taille élevée pour son âge, cheveux et sourcils blonds. Et vêtu d'un pantalon en coton dit peau de diable et d'une veste grise en drap. Coiffé d'une casquette et chaussé de gros souliers.

Voici le signalement de Comte: Petit de taille, cheveux et sourcils blond clair, vêtu d'un pantalon de coton gris et d'une blouse bleue à carreaux. Coiffé d'une toque en drap noir et chaussé de vieilles bottines.

On croit que ces jeunes gens sont partis ensemble.

Ils auraient été vus notamment dans la commune de Courzieu par une personne habitant cette commune.

Hier, dans la soirée, le nommé Jean Mihue, boulanger, descendant d'un tramway en marche, est tombée sur la chaussée de la rue de la Pyramide, et s'est fait à la tête quelques contusions heureusement sans gravité.

Après avoir été pansé à la pharmacie Reverchon, il a pu regagner à pied son domicile.

La rue Moncey a été, hier soir, le théâtre d'un charivari en règle, donné aux époux P... par un groupe d'individus qui s'étaient munis des ustensiles usités en pareil cas.

L'aubade, n'ayant pas été du goût de celui qui en était l'objet, dame police est intervenue et a dispersé, non sans peine, les quelques centaines de curieux attirés par cette musique plus bruyante que mélodieuse.

Un rassemblement s'était formé hier, à 5 heures du soir, rue de la République, autour d'un vieillard de 62 ans, M. Bonnioli, lequel venait de s'affaïsser sur le trottoir, frappé brusquement d'une attaque de paralysie.

Relevé et transporté par les soins de quelques passants à la pharmacie Simon, place Le Viste, M. Bonnioli après avoir reçu les soins que comportait son état a été reconduit en voiture à son domicile.

La commission d'initiative de la boulangerie sociale de prévoyance, rue Dumont-Durville, a l'honneur de porter à la connaissance des signataires de la pétition, demandant la discussion à l'Assemblée générale au lieu avant le vote (celle demandée qui a été faite aussi par le comité électoral) a été repoussée par le conseil de surveillance.

En conséquence, nous vous convoquons pour le lundi, 8 mai, à 8 heures du soir, chez M. Despland, Grande-Rue de la Croix-Rouge, 2, au 4<sup>e</sup>, entrée par l'allée. Pour nous concerter sur les mesures à prendre, Manin, Prykebus, Cozlin, Fayolle, Marchal, Borgot et B...

Les sociétaires sont priés de se munir de leurs livrets ou carnet de compte qui leur servira de carte d'entrée.

Les amis et connaissances de Claudius Cros sont priés de venir le monument de la rue souscription, sera exposé à partir d'aujourd'hui dimanche, chez M. Desbrière, sculpteur, avenue des Ponts-du-Midi, 52, près le nouveau cimetière de la Guilloitière.

### Société philanthropique Dauphinoise

MM. les Dauphinois habitant Lyon ont l'agglomération qui désirent des renseignements ou bien faire partie de ladite Société, le bureau se tient à leur disposition tous les dimanches de 9 à 11 heures du matin au siège social situé rue Grôlée, 63, au 3<sup>e</sup>.

No. — MM. les sociétaires sont instamment priés de verser leur cotisation mensuelle au siège ou chez leur collecteur respectif.

Le secrétaire, L. ASYRIN.

### Société de retraite pour la vieillesse

L'administration informe les sociétaires que l'Assemblée générale annuelle aura lieu dimanche 7 mai, à midi, salle de l'Alcazar, rue de Séze.

#### ORDRE DU JOUR:

1<sup>re</sup> Lecture du procès verbal de la dernière assemblée. — 2<sup>e</sup> Lecture du rapport administratif. — 3<sup>e</sup> Lecture du rapport du contrôle. — 4<sup>e</sup> Fixation du taux de la rente pour l'année 1882. — 5<sup>e</sup> demande d'autorisation pour l'approbation ministérielle du nouveau projet de loi. — 6<sup>e</sup> Election du tiers des conseillers sortants.

Les sociétaires sont instamment priés de régler leurs cotisations afin d'assister en très grand nombre à l'Assemblée générale.

Pour l'administration: Le Président, VAUCHEZ.

### Ecoles laïques de Monplaisir

La Société est heureuse d'annoncer au public que, grâce au concours empressé avec lequel on a répondu à son appel pour l'organisation d'un concert-tombola, cette fête aura lieu le dimanche 14 mai, à 1 heure, rue St-Vivien, salle Faton.

Déjà, beaucoup de lots, dont un



